



Département  
Orne  
Arrondissement  
Alençon

## Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 FEVRIER 2020

<i>Nombre de conseillers En exercice : 69 Présents : 42 Date de convocation : 17 février 2020</i>	L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine sous la présidence de Monsieur Bernard MOREAU, Maire
---	---

### Etaient présents (42) :

Jacky BESLARD	Loïc GAUTIER	Rémy LOUVEL
Henri BONNEL	André GERARD	Annie MARINARO
Eric BOUVIER	Marcelle GERARD	Marie-Caroline MONSALLIER
Sylvie BRAULT	Mathieu GERARD	Bernard MOREAU
Dominique BRETON	Gérard GRANDIN	Michel MOREAU
Stéphane BRUNEAU	Martin GRIPON	Jean PETRON
Pascal CHRETIEN	Mireille GUYOT	Philippe PETRON
Bertrand DABOUX	Laurent LEBLANC	Martine PHILIPPE
Philippe DEROUAULT	Henri LEROUX	Alain POUSSIER
Jean-Marie DUMESNIL	Jean-Paul LEROUX	Daniel POUSSIER
Bernadette DURAND	Josèphe LEVENEUR	Daniel POUTEAU
Anthony ERNOULT	Dominique LEVERRIER	Isabelle PREEL
Daniel FORGET	Brigitte LIBERT	Claudine ROETZINGER
Jean GARNIER	David LINSTÉAD	Sylvie SERAIS

**Absents (27) :** Fabienne AGUITTON - Jean-Claude ANNE - Emmanuel BEDU - Valérie BEUSCART - Didier BOISGONTIER - Evie BOUTELOUP - Pascal BRUNET – Chantal CANEVET – Gérard CHARCELLAY -Denis COURTEILLE – Françoise DUMESNIL - Hugues FOURRE - Didier GERARD - Madeleine GODEFROY - Sophie GRIVOIS - Daniel JOUIN – Marie LABASTIE - Fabien LECUYER – Didier LEROUX – Hervé LEROYER - Patrice LESELLIER – Nadège LETELLIER - Gérard LEUDIERE – Annick LIBERT - Charles MERLIER – Maryse MUGICA - Anne-Marie VOISIN

Monsieur Philippe DEROUAULT a été désigné secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Compte administratif 2019 du budget principal
- 2 - Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal
- 3 - Compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement
- 4 - Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe d'assainissement
- 5 - Compte administratif 2019 des budgets annexes des lotissements
- 6 - Approbation du compte de gestion 2019 des budgets annexes des lotissements
- 7 - Remplacement d'une turbine d'aération à la station d'épuration de la commune déléguée de Sept Forges
- 8 - Ouverture de crédits
- 9 - Inscription au programme de voirie de la CDC Andaine-Passais et du Te61 : aménagement de trottoirs et effacement des réseaux pour les communes déléguées de Juvigny sous Andaine et Sept Forges
- 10 - Cadence des amortissements pour le service d'assainissement
- 11 - Tarif supplémentaire pour la location de la salle communale de Juvigny sous Andaine
- 12 - Résultat de l'appel d'offres des travaux de l'église d'Etrigé
- 13 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

<b>2020008</b>	<b>Compte administratif 2019 du budget principal</b>
----------------	--

Par 41 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2019 du budget principal présenté par Monsieur Henri BONNEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	1 227 747,51	1 527 692,80	527 602,46	507 965,34
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>299 945,29</b>	<b>19 637,12</b>	
Reports N -1	0,00	670 792,02	265 527,41	0,00
Total (1)	1 227 747,51	2 198 484,82	793 129,87	507 965,34
<b>Résultat de clôture</b>		<b>970 737,31</b>	<b>285 164,53</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00	223 710,00	377 511,00
Total (2)	0,00	0,00	223 710,00	377 511,00
Totaux cumulés (1)+(2)	1 227 747,51	2 198 484,82	1 016 839,87	885 476,34
<b>Résultat définitif</b>		<b>970 737,31</b>	<b>131 363,53</b>	
<b>Excédent cumulé</b>	<b>839 373,78</b>			

**2020009 Compte de gestion 2019 du budget principal**

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
  - après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 ;
  - après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
  - statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- DECLARENT que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

**2020010 Compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement**

Par 41 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement présenté par Monsieur Henri BONNEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	58 767,24	73 622,61	77 047,06	61 808,50
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>14 855,37</b>	<b>15 238,56</b>	
Reports N -1	0,00	105 148,41	4 660,32	0,00
Total (1)	58 767,24	178 771,02	81 707,38	61 808,50
<b>Résultat de clôture</b>		<b>120 003,78</b>	<b>19 898,88</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	17 617,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	17 617,00
Totaux cumulés (1)+(2)	58 767,24	178 771,02	81 707,38	79 425,50
<b>Résultat définitif</b>		<b>120 003,78</b>	<b>2 281,88</b>	
<b>Excédent cumulé</b>	<b>117 721,90</b>			

**2020011 Compte de gestion 2019 du budget annexe d'assainissement**

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement et les décisions modificatives qui s'y

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2019 ;

- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

- statuant sur l'exécution du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

<b>2020012</b>	<b>Compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais</b>
----------------	--

Par 41 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais présenté par Monsieur Henri BONNEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reports N -1 (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (a+b) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent cumulé</b>	<b>0,00</b>			

<b>2020013</b>	<b>Compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine</b>
----------------	---

Par 41 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine présenté par Monsieur Henri BONNEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice (a)	0,00	0,00	0,00	28 568,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>28 568,00</b>
Reports N -1 (b)	0,00	0,00	85 703,80	0,00
Total (a+b) (1)	0,00	0,00	85 703,80	28 568,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 135,80</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	85 703,80	28 568,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 135,80</b>	
<b>Déficit cumulé</b>	<b>57 135,80</b>			

<b>2020014</b>	<b>Compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé</b>
----------------	---

Par 41 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé présenté par Monsieur Henri BONNEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice (a)	36 020,11	36 020,11	0,00	53 722,11
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>53 722,11</b>
Reports N -1 (b)	0,00	0,00	89 825,13	0,00
Total (a+b) (1)	36 020,11	36 020,11	89 825,13	53 722,11
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 103,02</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	36 020,11	36 020,11	89 825,13	53 722,11
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 103,02</b>	
<b>Déficit cumulé</b>	<b>36 103,02</b>			

<b>2020015</b>	<b>Compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges</b>
----------------	--

Par 41 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges présenté par Monsieur Henri BONNEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reports N -1 (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (a+b) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit cumulé</b>	<b>0,00</b>			

<b>2020016</b>	<b>Compte de gestion 2019 des budgets annexes des lotissements</b>
----------------	--

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 des budgets annexes des lotissements des communes déléguées de La Baroche sous Lucé, Beaulandais, Juvigny sous Andaine et Sept Forges, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- statuant sur l'exécution des budgets annexes des lotissements de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion des budgets annexes des lotissements des communes déléguées de La Baroche sous Lucé, Beaulandais, Juvigny sous Andaine et Sept Forges dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

<b>2020017</b>	<b>Remplacement d'une turbine d'aération à la station d'épuration de la commune déléguée de Sept Forges</b>
----------------	---

Madame Sylvie SERAIS, Maire délégué, informe le conseil municipal qu'une turbine d'aération doit être changée à la station d'épuration de la commune déléguée de Sept Forges. Trois sociétés ont été sollicitées pour évaluer le montant des travaux :

M.E.I. Services : 4 670,15 € HT

A.E.I.C. : 5 035,00 € HT

JOUSSE SAS : 5 540,00 € HT

Madame SERAIS propose de retenir la société M.E.I. Services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 42 voix Pour, décide de retenir la société M.E.I. Services pour un montant de 4 670,15 € HT et donne tout pouvoir à Monsieur el Maire pour signer les pièces nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

<b>2020018</b>	<b>Ouverture de crédits au budget principal</b>
----------------	---

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

*"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".*

Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits au budget principal avant le vote du budget primitif 2020 des dépenses suivantes d'investissement :

- article 2188 – acquisition de vasques pour les fleurs pour un montant de 2 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 42 voix Pour :  
- autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<b>2020019</b>	<b>Ouverture de crédits au budget annexe d'assainissement</b>
----------------	---

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

*"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et*

*d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".*

Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits au budget annexe d'assainissement avant le vote du budget primitif 2020 des dépenses suivantes d'investissement :

- article 2156 – acquisition d'une turbine d'aération à la station d'épuration de la commune déléguée de Sept Forges pour un montant de 5 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 42 voix Pour :

- autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<b>2020020</b>	<b>Inscription au programme de voirie de la CDC Andaine-Passais : aménagement de trottoirs et effacement des réseaux pour les communes déléguées de Juvigny sous Andaine et Sept Forges</b>
----------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes déléguées de Sept Forges et Juvigny sous Andaine souhaitent que les travaux d'aménagement de trottoirs et d'effacement des réseaux soient inscrits au prochain programme des travaux de voirie de la communauté de communes Andaine-Passais. Cela concerne la Route de Céaucé à Sept Forges et l'avenue Léopold Barré, la rue Jean Moulin, la rue des Clairets, la rue des Sports, la rue de l'Eglise, la rue des Andaines à Juvigny sous Andaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 42 voix Pour, demande que les travaux d'aménagement de trottoirs et d'effacement des réseaux des communes déléguées de Sept Forges et Juvigny sous Andaine soient inscrits au prochain programme de voirie de la communauté de communes Andaine-Passais et charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de ladite communauté.

<b>2020021</b>	<b>Travaux d'effacement de réseaux : Inscription au programme du Territoire d'énergie Orne (Te61)</b>
----------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au programme du Territoire d'énergie Orne (Te61) l'effacement des réseaux présents sur la commune déléguée de Juvigny sous Andaine :

- . Avenue Léopold Barré sur un linéaire de 330 m environ
- . Rue Jean Moulin sur un linéaire de 177 m environ
- . Rue des Clairets sur un linéaire de 227 m environ
- . Rue des Sports sur un linéaire de 64 m environ
- . Rue de l'Eglise sur un linéaire de 250 m environ
- . Rue des Andaines sur un linéaire de 250 m environ

La commune s'engage à effacer les réseaux éclairage public et de télécommunication sur l'emprise du dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 42 voix Pour :  
- d'approuver l'inscription de ces effacements au Territoire d'énergie Orne (Te61),  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

<b>2020022</b>	<b>Travaux d'effacement de réseaux : validation avant-projet de travaux</b>
----------------	---

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'Énergie Orne ns compétences en matière de génie civil pour les travaux d'éclairage public par le biais d'une convention cadre et d'investissement d'éclairage public.

Il est également rappelé que l'on a missionné le Territoire d'Énergie Orne pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) au lieu-dit : Route de Céaucé sur al commune déléguée de Sept Forges.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils de décomposent de la sorte :

	<b>Effacement des réseaux d'électricité</b>	<b>Génie civil réseaux téléphoniques</b>	<b>Génie civil et matériels d'éclairage public</b>
Coût total (TTC)	165 490,63 €	15 245,92 €	71 492,21 €
Part communale	0,00 €	0,00 €	57 765,71 €

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 42 voix Pour :  
- approuve cet avant-projet sommaire,  
- s'engage à coordonner l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication (compétence communale) avec l'effacement basse tension,  
- commande une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne,  
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

<b>2020023</b>	<b>Cadence des amortissements pour le service d'assainissement</b>
----------------	--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer la cadence d'amortissement :  
- du diagnostic du réseau d'assainissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine,  
- des travaux d'installation d'une cuve et de pompes pour le traitement du phosphore à la station d'épuration de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine.

Monsieur le Maire propose de fixer les cadences suivantes pour tous les nouveaux investissements :

Diagnostic du réseau d'assainissement..... 10 ans  
Cuve et pompes pour le traitement du phosphore..... 30 ans  
L'amortissement des subventions d'investissement sera de la même durée que l'amortissement du bien subventionné.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 42 voix Pour :

- décide de fixer les cadences suivantes pour tous les nouveaux investissements :
  - . Diagnostic du réseau d'assainissement..... 10 ans
  - . Cuve et pompes pour le traitement du phosphore..... 30 ans
- dit que l'amortissement des subventions d'investissement sera de la même durée que l'amortissement du bien subventionné,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la présente délibération.

<b>2020024</b>	<b>Tarif supplémentaire pour la location de la salle communale de Juvigny sous Andaine</b>
----------------	--

Monsieur Henri BONNEL, Maire délégué de Juvigny sous Andaine, informe le conseil municipal qu'il est souvent demandé de louer la salle polyvalente pour une demie journée. De ce fait, il propose d'appliquer un tarif supplémentaire de 60,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 42 voix Pour, accepte le nouveau tarif proposé et demande que celui-ci soit applicable à compter de ce jour.

<b>2020025</b>	<b>Résultat de l'appel d'offres des travaux de l'église d'Etrigé</b>
----------------	--

Madame Sylvie SERAIS, Maire délégué, informe le conseil municipal que l'analyse des offres concernant les travaux de la nef dans l'église d'Etrigé n'est pas encore finalisée, de ce fait ce point à l'ordre du jour est reporté.

<b>2020026</b>	<b>Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)</b>
----------------	---

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la communauté de communes.

Vu l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, il appartient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de produire un rapport sur les charges transférées liées aux transferts de compétences au sein du bloc communal. Ce rapport présente les coûts de dépenses de fonctionnement, ainsi que le coût moyen annualisé des dépenses liées à un équipement, afin de déterminer les attributions de compensation.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation,

l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

Vu le rapport de la CLECT en date du 6 février 2020 présentant les attributions de compensation définitives au titre de l'année 2019 ainsi que les attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2020, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 43 voix Pour, approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 6 février 2020.

**Numéro d'ordre des délibérations**

<b>Date</b>	<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
24/02/2020	2020008	Compte administratif 2019 du budget principal	9
24/02/2020	2020009	Compte de gestion 2019 du budget principal	10
24/02/2020	2020010	Compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement	10
24/02/2020	2020011	Compte de gestion 2019 du budget annexe d'assainissement	10
24/02/2020	2020012	Compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais	11
24/02/2020	2020013	Compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine	12
24/02/2020	2020014	Compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé	12
24/02/2020	202015	Compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges	13
24/02/2020	2020016	Compte de gestion 2019 des budgets annexes des lotissements	13
24/02/2020	2020017	Remplacement d'une turbine d'aération à la station d'épuration de la commune déléguée de Sept Forges	14
24/02/2020	2020018	Ouverture de crédits au budget principal	14
24/02/2020	2020019	Ouverture de crédits au budget annexe d'assainissement	14
24/02/2020	2020020	Inscription au programme de voirie de la CDC Andaine-Passais : aménagement de trottoirs et effacement des réseaux pour les communes déléguées de Juvigny sous Andaine et Sept Forges	15
24/02/2020	2020021	Travaux d'effacement de réseaux : Inscription au programme du Territoire d'énergie Orne (Te61)	15
24/02/2020	2020022	Travaux d'effacement de réseaux : validation avant-projet de travaux	16
24/02/2020	2020023	Cadence des amortissements pour le service d'assainissement	16
24/02/2020	2020024	Tarif supplémentaire pour la location de la salle communale de Juvigny sous Andaine	17
24/02/2020	2020025	Résultat de l'appel d'offres des travaux de l'église d'Etrigé	17
24/02/2020	2020026	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	17